Article 21 du Règlement

Il faudrait en fait prévoir les conditions qui permettrait au Yukon d'accéder au rang de province, qui permettrait à la région du Mackenzie et à la partie orientale de l'Arctique d'accéder un jour au rang de province ou de semi-province, qui permettrait vraisemblablement de créer de nouvelles provinces dans la partie centrale du Canada, notamment dans le Nord de l'Ontario, et qui permettrait enfin de prolonger les frontières de certaines provinces vers le nord au-delà du 60° parallèle. Peut-être que même l'île de Vancouver souhaitera un jour accéder elle aussi au rang de province.

En créant de nouvelles provinces on favoriserait l'unité nationale et la formule d'amendement de la constitution deviendrait plus équitable.

Mme le Président: A l'ordre.

[Français]

L'EMPLOI

L'APPORT DES SYNDIQUÉS D'ASBESTOS EN VUE D'AIDER À LA REPRISE DE L'ÉCONOMIE

M. Alain Tardif (Richmond-Wolfe): Madame le Président, étant donné notre politique des 6 et 5 p. 100 et le récent budget, nous ne parlons plus de récession, mais de reprise de l'économie. A cet effet, j'utilise mon privilège pour porter à l'attention de la Chambre un exemple tout simplement extraordinaire qui, je l'espère, sera suivi et répété. Je fais référence à l'annonce que l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a faite à la population d'Asbestos le 16 mai dernier aux termes de laquelle plus de 300 emplois seront créés.

Ce dossier constitue un exemple de parfaite collaboration entre les intervenants économiques. Il s'agit d'un projet de 35 millions de dollars et notre gouvernement y investira trois millions et demi de dollars, soit 1.4 million de dollars en vertu de l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage et 2.2 millions de dollars en vertu du Programme RELAIS. La compagnie Johns-Manville y investira 30 millions de dollars sur une période de deux ans. La contribution du Syndicat National de l'Amiante d'Asbestos se situe à environ deux millions de dollars et se traduit par un gel de salaire au taux payé à partir du 15 mai 1983. Ce gel se poursuivra jusqu'au 31 janvier 1985. De plus, les employés acceptent de renoncer au boni du coût de la vie prévu par leur convention.

Les syndiqués de la collectivité d'Asbestos ont effectivement marqué l'histoire syndicale canadienne en 1949. Ils viennent d'écrire une autre page d'histoire en s'associant étroitement à la reprise économique. Je rends hommage à tous ces hommes et femmes qui font partie des syndicats en cause affiliés à la CSD.

Mme le Président: A l'ordre!

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LA DIMINUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS FAMILIALES

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, l'exploitation familiale, tradition bien ancrée dans le milieu agricole au Canada, s'est toujours révélée efficace et

profitable tant socialement qu'économiquement. De génération en génération, ces fermes familiales ont amélioré la qualité de vie des zones rurales et urbaines du Canada et soutenu la demande de petits tracteurs, de camions et de produits manufacturés. Or, selon les données à notre disposition, il semble de plus en plus que les exploitations agricoles s'agrandissent et que leur nombre diminue.

Les dimensions d'une exploitation agricole moyenne au Canada sont passées de 279 acres en 1951 à 463 acres en 1971 et à plus de 511 acres dernièrement. Le nombre des exploitations familiales passait de plus de 336,000 en 1971 à 275,000 en 1981. Cette fâcheuse tendance, si elle n'est pas contrée, entraînera la concentration des terres entre quelques mains et, inévitablement, le contrôle gouvernemental dans le domaine de l'agriculture.

Si le gouvernement libéral ne s'attache pas à préserver notre patrimoine agricole—les fermes familiales produisant la majeure partie de nos denrées alimentaires—nous nous verrons un jour, à l'exemple des pays socialistes, aux prises avec une agriculture centralisée, important les aliments et forcant les consommateurs à faire la queue pour se les procurer.

Le Parlement doit établir une stratégie pour corriger cette tendance et aider les agriculteurs canadiens à demeurer sur leurs terres.

(1410)

LE BILINGUISME

LES OPINIONS DU DÉPUTÉ DE SCARBOROUGH-EST

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, les Canadiens devraient être fiers de ce que le gouvernement manitobain ait, semble-t-il, accepté que cette province devienne officiellement bilingue. Si les Canadiens de langue anglaise veulent que le pays reste uni, ils doivent accepter la dualité canadienne en accordant le même traitement aux deux langues de nos fondateurs dans tout le Canada. Cependant, si l'on en croit le numéro d'aujourd'hui du Citizen d'Ottawa, ce n'est pas là l'attitude du député conservateur de Scarborough-Est (M. Gilchrist). Il aurait déclaré que, suite à la victoire britannique des Plaines d'Abraham, il ne devrait y avoir au Canada qu'une seule langue officielle et les francophones habitant hors du Québec devraient être traités pratiquement comme toutes les autres minorités.

Le député serait en outre, semble-t-il, opposé à ce que l'on considère le français comme l'une des deux langues officielles au sein de la Fonction publique. Le député a, sans aucun doute, droit à ses opinions, mais ce n'est pas là la politique officielle des conservateurs et on peut alors se demander si ce parti est vraiment sérieux lorsqu'il prétend être en faveur du bilinguisme.

Le député du Yukon (M. Nielsen) sera le chef du parti conservateur pendant quelques semaines encore et ces déclarations devraient lui donner l'occasion de montrer de quel bois il se chauffe. Désavouera-t-il le député, à l'instar de l'un de ses distingués prédécesseurs, l'honorable Robert Stanfield, ou restera-t-il silencieux? Les Canadiens attendent de connaître son opinion sur cette question. Quand à moi, j'espère que les trois partis officiels à la Chambre feront front commun sur